

ACTUALITÉS DES DISPOSITIFS D'AIDES ET DE RELANCE

Action Cœur de Ville II : focus sur les entrées de ville

Le programme ACV, piloté par l'ANCT, a été prolongé jusqu'en 2026, avec le rajout d'un volet supplémentaire dédié à la requalification des entrées de ville. Ces espaces sont en effet souvent pointés du doigt pour leur manque de vision et d'articulation avec les centres-villes, leur étalement... 45 collectivités sont déjà volontaires pour bénéficier du soutien de ce dispositif.

Ce dernier comprend :

- un fonds de 24 M€ pour la requalification des zones commerciales de périphérie
- une enveloppe de 15 M€ gérée par la Banque des Territoires et dédiée au financement de l'ingénierie nécessaire à la construction des projets de requalification d'entrées de ville
- un accompagnement de la DGALN via des missions d'appui technique spécifiques

i Plus d'infos ?

Site de [l'ANCT](#)

14 nouveaux lauréats pour l'AAP écosystèmes territoriaux hydrogène

Depuis 2018, l'ADEME gère un AAP dédié au soutien financier des projets de déploiement de véhicules et d'installations de production et de distribution d'hydrogène. A l'issue de la dernière clôture de l'AAP en 2020, 14 projets ont été retenus pour un montant total de 126 M€ d'aides. Ces projets concernent un spectre large de la mobilité : bus, véhicules utilitaires professionnels, navettes maritimes, camions, bennes à ordures.

Dans le cadre de la Stratégie nationale de l'hydrogène décarboné et du plan d'investissement France 2030, un nouvel appel à projets est déjà planifié pour 2023. L'objectif sera de poursuivre la dynamique de déploiement d'écosystèmes hydrogène, notamment pour des usages industriels. Ce nouvel appel à projets sera lancé après une large concertation de la filière mise en œuvre par le ministère de la Transition Énergétique et le Secrétariat Général pour l'Investissement (SGPI) au mois de février 2023.

i Plus d'infos ?

Site de [l'ADEME](#)

La démarche CRTE : une mise en œuvre évolutive concernant aujourd'hui 841 territoires

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) sont dédiés à l'accompagnement de tous les territoires (urbain, rural, montagne, littoral, hexagone, outre-mer...) à la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique. Ils sont conclus pour 6 ans entre l'Etat et les collectivités territoriales, et peuvent inclure d'autres acteurs du territoire le cas échéant. Cette démarche s'étend aujourd'hui à 841 territoires sur les 853 périmètres prévus initialement.

i Plus d'infos ?

Site de [l'ANCT](#)